



Paul Jean Ndonga doit devoir raccrocher ses crampons pendant les 15 prochains matchs de la MTN ElINE One.

Au cours de la 13e journée du championnat MTN Elite One, Paul Jean Ndonga sociétaire de Renaissance FC de Ngoumou a frappé sur l'arbitre du match qui opposait son club au Stade Renard de Melong.

La commission fédérale d'homologation et de discipline de la Fecafoot qui s'était saisi du dossier a rendu son verdict. Paul Jean Ndonga est suspendu pour 15 matchs en Elite One. Le footballeur a 10 jours pour faire appel.